



COMMUNE DE LA PENNE



PROCÈS-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 Février 2026 à 19h00 (Exécution des articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales).

L'an deux mille vingt-six – le treize février à 19 heures 10 minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Madame Marjorie ROSA, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 février 2026

- Nombre de Conseillers Municipaux : 10
- Nombre de Conseillers Municipaux présents : 07
- Nombre de pouvoirs : 02
- Nombre d'absents : 01
- Votants : 09
- Quorum : 06

(Article L.2121-17 du CGCT)

(Seuls comptent les conseillers municipaux effectivement et physiquement présents lors de la séance).

Présents M.M. : ROSA Marjorie, FABRIZIO André ; CASTAGNOLI Liliane, DELYFER Hélène ; GIAUME Danièle ; NGUYEN Nathalie ; Yvan MARTOUZET.

Conseillers Municipaux ayant donné délégation de vote : DAUMAS Loïc, à FABRIZIO André.

M. R SAULE à MARTOUZET I ; **Conseillers Municipaux absents : M. M. JEANNOT**

A 19h10 : Madame la Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle vérifie que le quorum est atteint et annonce les pouvoirs qui lui ont été remis (2 pouvoirs).

DESIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il convient de désigner une secrétaire de séance pendant toute la durée de la séance du conseil municipal. Madame La Maire désigne Mme NGUYEN Nathalie pour remplir cette fonction.

Madame ROSA informe que la séance est filmée, enregistrée et diffusée en direct, sur la page Facebook de la commune « **Conseil Municipal de la Penne** »

ORDRE DU JOUR

*** Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2025.**

1/ Dotation cantonale 2025

2/ Viabilité hivernale 2024/2025

3/ Demande de subvention – Ecole Ascros 2025/2026

4/ Demande de subvention- Amicale Forestiers Sapeurs de Roquestéron 2026

5/ Demande de subvention – Association Santé Plus Estéron 2026

6/ Convention de mise à disposition CCAA – secrétaire de mairie

*** Travaux en cours**

*** Questions diverses**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

Madame La Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2025.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 décembre 2025.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération N° 01-02/2026

Dotation Cantonale 2025

Cette délibération annule et remplace la délibération N°01-06/2025 prise lors du CM en date du 27 juin 2025

Dans le cadre de la dotation cantonale d'aménagement 2025, Madame la Maire propose :

Des travaux de réfection de chaussée « Impasse des Crouettes »+ bureau étude ; inventaire et qualification des voies, acquisition de panneaux signalétiques, implantation des poteaux signalétiques suite à la réalisation de l'adressage, entretien et nettoyage caniveaux (routes Besseuges – Pinaud – La Gaggière), une étude géotechnique de conception phase « avant projet » et remplacement de miroir dans l'agglomération

Le montant du projet s'élève à 80.155,30 € HT soit 95.950,44 € TTC.

Le Conseil Municipal, Oûi son Maire

Après délibération à l'unanimité

Voté : 09 POUR

APPROUVE les projets suivants : travaux de réfection de chaussée « Impasse des Crouettes » ; inventaire et qualification des voies, acquisition de panneaux signalétiques suite à la réalisation de l'adressage, entretien et nettoyage caniveaux (routes Besseuges – Pinaud – La Gaggière), une étude géotechnique de conception phase « avant projet » et remplacement de miroir dans l'agglomération pour un montant de 80.155,30 € HT soit 95.950,44 € TTC.

DEMANDE une subvention au titre de la Dotation Cantonale d'Aménagement 2025 à Monsieur Le Président du Conseil Départemental

DONNE délégation à Mme La Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération N° 02-02/2026

Viabilité hivernale 2024/2025

Madame la Maire propose de solliciter le Conseil Départemental pour l'octroi d'une aide de 70 % des frais engagés par la Commune pour l'entretien hivernal de la voirie communale pour la saison 2024/2025 et ce pour un montant de 2.961 € HT soit 3.553,20 € TTC.

Après en avoir délibéré

Adoptée à l'unanimité

7 pour 2 Abstentions (Mrs MARTOUZET Ivan, SAULE Roger)

Le Conseil Municipal

APPROUVE à l'unanimité la demande de subvention au Département pour l'octroi d'une subvention de 70 % concernant des frais engagés par la commune pour l'entretien hivernal de la voirie communale pour la saison 2024/2025 pour un montant de 2.961 € HT soit 3.553,20 € TTC.

Délibération N° 03-02/2026

Demande de subvention – Ecole d'Ascros 2025/2026

Madame la Maire présente la demande faite par l'Ecole d'Ascros en date du 9 décembre 2025 pour ses divers projets « cirque – cycle de musique – parc phoenix – Cycle piscine – cycle yoga – sortie Musée » que les enfants feront durant l'année scolaire 2025/2026. Le coût du projet s'élève à 7.300 €

Madame la Maire informe le conseil municipal que la commune participe au conservatoire de musique départemental pour les élèves de l'école de la PENNE pour un montant annuel de 470 € et a mis aussi à la disposition de l'Association « Les Petits Montagnards », la salle polyvalente « Francine Costa » pour organiser un loto qui a connu un grand succès dont les fonds récoltés permettent de financer des projets pédagogiques et organisation de sorties scolaires.

Elle demande une subvention pour l'année 2025/2026

Madame la Maire propose une somme de 700 €

Le Conseil Municipal ouï son Maire Après délibération

Voté à l'unanimité

ACCEPTE d'allouer une somme de 700 € à l'Ecole d'Ascros pour l'année 2025/2026

Madame la Maire informe le conseil municipal que la commune participe au conservatoire de musique départemental pour les élèves de l'école de la PENNE pour un montant annuel de 470 € et a mis aussi à la disposition de l'Association « Les Petits Montagnards », la salle polyvalente « Francine Costa » pour organiser un loto qui a connu un grand succès dont les fonds récoltés permettent de financer des projets pédagogiques et organisation de sorties scolaires.

Intervention de Mme GIAUME Danièle concernant le montant de la subvention allouée qui pourrait être de 700 € vu que pour le projet pédagogique d'Eric CEZERAC s'élevait à 7000 € sans compter la participation de 470 € du conservatoire départemental de musique), la commune lui a octroyé une subvention de 700 €. Le projet pédagogique de Bénédicte ANFOSSO pour l'école d'Ascros pour l'année 2025/2026, le budget prévisionnel est de 7.300 €, la commune pourrait aussi lui versé le même montant, soit 700 €

Délibération N° 04-02/2026

Demande de subvention – Amicale Forestiers Sapeurs de Roquestéron 2026.

Madame la Maire présente la demande faite par l'Amicale des Forestiers Sapeurs de Roquestéron en date du 21 janvier 2026.

Elle sollicite une subvention pour l'année 2026.

Madame la Maire propose une somme de 100 €

Le Conseil Municipal ouï son Maire
Après délibération,

ACCEPTE à l'unanimité d'allouer une somme de 100 € à l'Amicale des Forestiers Sapeurs de Roquestéron pour l'année 2026.

Madame La Maire explique que FORCE 06 est un service départemental qui entretient les ouvrages forestiers sur la commune, effectuent des opérations de débroussaillage (Crête Roccaforte, Morelonge etc ...) mais aussi des brûlages dirigés Col de Besseges et au Peyron.

Réalisation par FORCE 06 de travaux d'abattage de deux arbres dangereux sur la route des Crouettes.

Délibération N° 05-02/2026

Demande de subvention – Association Santé Plus Estéron 2026

Madame la Maire présente la demande faite par l'Association Santé Plus Estéron en date du 5 janvier 2026.

Elle sollicite une subvention pour l'année 2026.

Madame la Maire propose une somme de 150 €

Le Conseil Municipal ouï son Maire,
Après délibération

ACCEPTE à l'unanimité d'allouer une somme de 150 € à l'Amicale Santé Plus Estéron pour l'année 2026

Madame la Maire précise que l'objectif de cette demande de subvention est essentiel pour financer le poste de secrétaire administrative qui est entièrement à la charge de l'association.

Délibération N° 06-02/2026

Convention de mise à disposition CCAA – secrétaire de mairie

Madame la Maire présente la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Alpes d'Azur à la commune de La Penne pour l'année 2025/2026 (demande du Trésorier).

Le Conseil Municipal ouï son Maire
Après délibération

Voté à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la Communauté de Communes Alpes d'Azur à la commune de La Penne pour l'année 2025/2026.

INFORMATIONS DIVERSES :

CEPAGE : Le foyer rural CEPAGE agit pour améliorer le quotidien des habitants de Puget-Théniers et de ses environs. Il offre trois pôles d'actions : services publics -Europe et formation. Il est possible de s'y rendre pour emprunter un ordinateur portable.

ALPES ET AZUR : Ouverture des appels à projets pour 2026 jusqu'au 10 septembre 2026 pour ceux ou celles qui ont une idée pour créer de nouveaux services. Pour 2026, l'enveloppe dédiée au financement de projets via le programme LEADER 2023-2024 s'élève à 404.157 €. Les appels à projets sont déterminés suivants 3 axes : Renforcer les liens sociaux, encourager les initiatives économiques locales, durables et collectives, innover.

SAMEDI 28 FEVRIER 2026 à 10h : Réunion d'information sur le nouveau mode de scrutin pour les élections municipales des 15-22 mars 2026 à la salle polyvalente « Francine Costa » animée par Christine PINA, Professeure de Science Politique, Université Côte d'Azur.

AGENCE POSTALE COMMUNALE : La Poste verse mensuellement à la commune une indemnité compensatrice concernant la tenue de l'agence postale implantée sur la commune (1.362 €) qui est gérée par Mme ROUX GUISTO Véronique. Ces heures sont effectuées pendant les heures de secrétariat de mairie, mais Mme ROUX GUISTO ne perçoit aucune indemnité supplémentaire pour assurer cette fonction.

Néanmoins, le renouvellement de convention de l'APC est reconduit jusqu'en 2030.

CONFLIT COMMUNE DE LA PENNE/ M et Mme FORNERIS :

Suite à une alerte du voisinage concernant des travaux réalisés en infraction avec le Code de l'urbanisme sur la parcelle située quartier Pinaud à la Penne, il a été constaté de l'extérieur que les époux FORNERIS avaient entrepris récemment des travaux de construction sans aucune autorisation d'urbanisme.

Un courrier R + AR et un envoi simple leurs ont été adressés pour une convocation sur place ainsi qu'un courrier leur demandant d'arrêter immédiatement les travaux. Après s'être rendus en présence de Jean-Paul FOULLIOUX, conseil en urbanisme ainsi que deux gendarmes, les époux FORNERIS nous ont refusé l'accès à leur propriété mettant leur véhicule en travers du chemin d'accès et laisser les chiens en liberté.

Cependant, un courrier a été adressé à Monsieur Le Procureur de la République l'informant de la situation.

Madame La Maire informe le conseil municipal du décès de Mme BOCHET Paula, et renouvelle ses condoléances. Mme BOCHET Paula était une « mémoire vivante de la Penne.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucun orateur ne demandant la parole, Madame ROSA Marjorie, Maire de la Penne clôture la séance du conseil municipal à 19h40.

La secrétaire
Nathalie NGUYEN

La Maire,
ROSA Marjorie